



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie de Lyme

Question au Gouvernement n° 4218

[Texte de la question](#)

MALADIE DE LYME

M. le président. La parole est à Mme Jeanine Dubié, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

Mme Jeanine Dubié. Ma question s'adresse à la ministre des affaires sociales et de la santé.

Madame la ministre, vous avez présenté le 29 septembre dernier un plan national de lutte contre la maladie de Lyme. Ce plan marque un tournant pour les patients et leurs associations, puisqu'il reconnaît enfin l'existence d'un véritable enjeu de santé publique. Transmise par une morsure de tique infectée, la maladie de Lyme peut, en effet, entraîner des complications graves si elle n'est pas soignée à temps.

En forte expansion, elle touche officiellement chaque année en France 27 000 personnes supplémentaires, et les associations estiment même que ce chiffre serait en réalité bien supérieur, de l'ordre de dix fois plus.

Afin de mieux répondre aux besoins de prise en charge des patients, de renforcer les outils de prévention et d'information, de développer la recherche sur cette maladie, il est prévu un comité de pilotage composé d'associations de patients mais aussi de professionnels et des autorités sanitaires pour décliner des mesures concrètes sur l'ensemble du territoire.

Parmi les quinze mesures prévues dans ce plan, je souhaiterais vous interroger sur celles tendant à améliorer la performance des tests existants, qui semblent manquer de fiabilité et laisseraient passer entre 30 et 50 % des personnes infectées, entraînant un nomadisme des patients, en France comme à l'étranger.

Madame la ministre, vous avez annoncé la mise en place d'un protocole national de diagnostic et de soins, qui sera élaboré en lien avec les associations, pour travailler à la fois sur la fiabilité des tests existants, sur une recommandation en matière de prise en charge standardisée et sur l'admission de cette maladie dans la liste des affections de longue durée. Pouvez-vous nous dire quand ce protocole sera mis en place, comment il sera financé et mis en œuvre sur l'ensemble du territoire ? Envisagez-vous d'engager une révision du consensus français d'inféctiologie de 2006 sur le traitement de la borréliose afin de mettre un terme à la controverse médicale ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé.* Oui, madame la députée, j'ai annoncé il y a quelques jours la mise en œuvre d'un plan pour faire face à la maladie de Lyme, maladie qui laisse souvent

démunis les patients concernés.

La maladie de Lyme, vous l'avez expliqué, est transmise par les tiques, et la première chose à faire est d'ailleurs d'arriver à bien l'identifier et à la diagnostiquer, puisque ce n'est pas la seule maladie transmise par les tiques. C'est la raison pour laquelle le plan auquel vous faites référence concerne non pas uniquement la maladie de Lyme, mais l'ensemble des maladies transmises par les tiques.

Il y a trois grandes orientations : d'abord, la prévention, et je remercie mon collègue Stéphane Le Foll, qui me soutient dans cette démarche – des panneaux d'information seront par exemple apposés dans les forêts ; ensuite, le développement de la recherche, car nous avons besoin de mieux connaître et de mieux comprendre cette maladie ; enfin, la mise en place d'un protocole qui doit nous permettre d'améliorer le diagnostic et la prise en charge des patients.

C'est en 2017 que nous disposerons de l'ensemble des éléments nécessaires, puisque j'ai demandé à l'Institut Pasteur de développer dès cette année la recherche autour du diagnostic en favorisant le recours à de nouvelles technologies, et l'Agence de sécurité du médicament poursuivra en 2017 ses évaluations sur la performance des tests disponibles. C'est à partir de ces éléments que nous pourrons avancer.

Enfin, j'ai saisi la Haute autorité de santé afin qu'elle révise les recommandations de 2006 à partir des travaux qui seront rendus par les autres autorités sanitaires.

Tel est, madame la députée, le plan de travail qui nous attend. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4218

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 octobre 2016](#)